

que nous devrions peut-être prendre une responsabilité plus grande. Toutefois, il a été convenu, et le maire Drapau, comme le premier ministre de la province de Québec, ont répété que l'entente était à l'effet que si nous allions leur donner les moyens de s'autofinancer, et qu'il y avait déficit, le gouvernement provincial et le gouvernement municipal de Montréal en prendraient charge. Et c'est compréhensible aussi puisque les actifs qui demeureront après les Olympiques seront dans la ville de Montréal et dans la province de Québec.

Alors, je crois que c'est une étape de plus établissant une bonne collaboration entre les divers niveaux de gouvernement. J'espère donc qu'au mois d'août 1976, quand les Jeux olympiques seront tenus à Montréal, que malgré un système politique qui a trois niveaux de gouvernement, qui a deux langues officielles et plusieurs cultures, et bien comme on dit, après un fait accompli, on constatera qu'il y a toujours moyen de collaborer, de s'aider et de faire d'un projet comme celui-là un très grand succès dont tous les Québécois, tous les Montréalais et tous les Canadiens pourront être fiers à juste titre.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 4 heures, je dois, conformément à l'ordre adopté le jeudi 10 juillet, interrompre le débat et mettre aux voix la motion dont la Chambre est saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non!

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A mon avis, les oui l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division!

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 4 heures, la Chambre va passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[Français]

M. Lefebvre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Penner): L'honorable député de Pontiac invoque le Règlement.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je crois que je peux dire qu'il y a accord général de la Chambre en vue de discuter l'avis de motion n° 41, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu en vue d'accorder des déductions aux couples mariés et aux personnes célibataires, au nom de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert).

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): La présidence croit comprendre que les motions 2, 15, 19, 20, 34, 37 et 40 sont reportées, à la demande du gouvernement.

Des voix: D'accord.

Exemptions personnelles

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROPOSITION D'AUGMENTATION DES EXEMPTIONS
PERSONNELLES

M. Adrien Lambert (Bellechasse) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner très sérieusement l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers en vue d'accorder des déductions d'au moins cinq mille dollars à un couple marié et de deux mille huit cents dollars à une personne célibataire.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que la Chambre ait de nouveau l'occasion de se pencher sur un problème comme celui mentionné dans la motion que j'ai l'honneur de proposer aujourd'hui, et qui touche des milliers de personnes au Canada.

Nous avons souvent lu dans les journaux que le Parti Crédit Social du Canada est celui des gens moins fortunés, que les députés créditistes sont très près du peuple, et qu'ils s'intéressent surtout aux classes défavorisées. J'ai déjà même entendu un ministre très influent du cabinet fédéral actuel tenir les mêmes propos.

Ces affirmations, monsieur l'Orateur, sont loin de m'offenser. Au contraire, je les considère comme des compliments à notre égard, car il ne faut pas oublier que le nombre de personnes défavorisées et sans défense est beaucoup plus considérable que celui des plus fortunées qui peuvent faire valoir leurs droits et faire face aux difficultés économiques de la vie moderne.

Cependant, cela ne veut pas dire que je me désintéresse du reste de la population. Au contraire. Je sais que dans la société il y a des inégalités inévitables, mais qu'au fond les besoins de chaque individu et de chaque famille sont identiques et que pour satisfaire à ces besoins bien légitimes, il faut un minimum de revenus, et que l'État n'a pas le droit d'imposer, de taxer le revenu des particuliers au point de les gêner à satisfaire à leurs besoins essentiels.

L'homme n'est pas fait pour l'État, comme l'a dit un grand chef d'État anglais un jour, l'honorable Anthony Eden. Il a dit cette phrase mémorable: L'homme n'est pas fait pour l'État, mais l'État pour l'homme. Donc il faudrait que les hommes d'État n'oublient jamais cette grande vérité et que chacun s'efforce de la mettre en pratique lors de l'étude des lois.

Monsieur l'Orateur, la liberté que possède l'individu de diriger sa conduite personnelle est le bien précieux entre tous dont il jouit dans une démocratie. On ne peut entraver l'exercice que si la chose se révèle nécessaire pour sauvegarder les libertés et les droits des autres individus pour protéger la société.

● (1600)

L'individu est donc un être en son genre, un modèle exceptionnel, ayant une manière d'agir et de sentir qui lui est propre. C'est une créature qui a décidé un jour de voler de ses propres ailes, de travailler de ses propres mains et de penser avec sa propre intelligence.

Dans notre monde moderne, l'individu doit cependant parfois limiter ses désirs personnels afin de collaborer avec d'autres à des fins communes et de mettre en activité ses qualités particulières au service de la collectivité. A mesure que la population augmente et que le rythme de vie s'accélère, chacun dépend d'un nombre toujours crois-